



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 28343

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation préoccupante des industries de l'habillement, liée notamment à la conjonction de la suppression des allègements Borotra et aux délocalisations dues à la concurrence internationale. Face à cette situation d'une particulière gravité, les professionnels de l'habillement ont émis un certain nombre de propositions, de nature à contribuer au sauvetage de ces entreprises et à la sauvegarde de nombreux emplois. Il est ainsi proposé une exonération des charges salariales et patronales pour toutes les industries de main-d'oeuvre et réservée aux bas salaires, la mise en oeuvre des 35 heures ainsi qu'une incitation fiscale pour les entreprises travaillant avec ces industries de main-d'oeuvre. Il lui demande quel est son avis sur ces différentes propositions.

Texte de la réponse

La question posée porte sur la position du Gouvernement concernant les mesures proposées par l'Union française des industries de l'habillement. Le Gouvernement apporte la plus grande attention à la prise en compte des contraintes économiques des entreprises de ce secteur particulier, comme d'ailleurs de tous les secteurs de main-d'oeuvre. Plusieurs mesures ont déjà été prises qui visent à maintenir la compétitivité de ces entreprises. Ainsi, au plan fiscal, la part salariale de la taxe professionnelle sera progressivement supprimée, mesure dont bénéficieront la plupart des entreprises de ce secteur. Des mesures fiscales sectorielles sont, en revanche, inenvisageables, sauf à réitérer les difficultés auxquelles les entreprises se sont trouvées confrontées en raison du plan Borotra, ce que le Gouvernement ne souhaite pas. Les entreprises de main-d'oeuvre bénéficient également d'une incitation financière additionnelle, pour celles qui appliqueront au plus tôt la réduction et l'aménagement du temps de travail. Le niveau d'aide publique consacré à cette mesure la rend particulièrement attractive pour les entreprises du secteur de l'habillement, dont le caractère saisonnier est souvent adapté à une réflexion en profondeur sur l'organisation du travail. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la situation des bas salaires, notamment dans les secteurs exposés à la concurrence internationale, dont l'habillement et le textile font partie. Les décisions récemment prises en matière d'allègement de charges sociales ainsi que d'aménagement et réduction du temps de travail sont très favorables aux industries de main-d'oeuvre, et donc tout particulièrement à celles du textile et de l'habillement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28343

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2147

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3974